

Séance du jeudi 6 novembre 2025

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Catarina Pina

---

À 20h15 précises, **la Présidente** salue très chaleureusement **Monsieur le Syndic Lionel Voinçon, Madame la Municipale Monique Picinali et Messieurs les Municipaux Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

**La Présidente** les salue très chaleureusement et les remercie de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Avant de passer à l'appel, **la Présidente** prie l'ensemble des Conseillères et Conseillers de contrôler que leur télécommande est allumée et connectée, soit qu'elle clignote lentement en vert. Si ce n'est pas le cas, elle prie les personnes concernées de s'annoncer immédiatement.

Sans plus attendre, **la Présidente** propose de passer à l'appel et demande aux Conseillères et Conseillers présents d'appuyer sur le bouton bleu de leur télécommande.

**La Présidente** débute l'appel : **membres 70-4 = 66 convoqué-e-s (-1 PSIP, -1 PLR, -1 PVL, -1 UDC), 17 sont absent-e-s ou excusé-e-s, 49 sont présent-e-s.**

Elle passe la parole au scrutateur pour l'annonce des excusé-e-s.

Le quorum (art. 64 RC) étant atteint, **la Présidente** ouvre avec plaisir la 30<sup>ème</sup> séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et la 2<sup>ème</sup> de l'année politique 2025-2026.

**La Présidente** implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Elle souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Elle adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence.

Pour information au public présent, l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site internet de la Commune de Payerne sous conseil communal - séances.

Elle remercie notre **huissier, Monsieur Stéphane Wenger**, pour l'intendance, la préparation de la salle, et en particulier, pour la gestion du vote électronique.

Elle souhaite également la bienvenue à **Madame Carole Corminboeuf** qui officie ce soir comme secrétaire et la remercie d'avance pour son précieux travail.

Cela étant dit, nous pouvons poursuivre avec les modifications de l'ordre du jour.

#### **Préambule à l'ordre du jour (art. 68ss RC)**

##### **Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie du procès-verbal de la dernière séance du Conseil.

La numérotation du PV sera changée en continuation de l'ancienne numérotation, des coquilles ont été relevées en pages 3, 12, 19 et 20 (de l'ancienne numérotation). Elles seront corrigées avant archivage. Deux points d'exclamation seront effacés après remarque.

Une remarque concernant l'ajout des libellés de chaque article du règlement sur l'organisation et du traitement de la Municipalité est parvenue au bureau du conseil. Ils seront ajoutés afin de faciliter la lecture du PV.

**La Présidente** demande si quelqu'un aimerait exprimer une remarque ou émettre une proposition ?

La parole n'étant pas demandée, conformément à l'art. 67 al. 2 du Règlement, le procès-verbal est adopté d'office.

Le procès-verbal étant adopté, **la Présidente** adresse ses plus vifs remerciements à **Madame Corminboeuf**, secrétaire, pour la qualité de son travail et son efficacité.

##### **Point b : Correspondances**

À ce jour **six** correspondances sont parvenues au bureau du Conseil. Conformément à l'art. 69 al. 1 let. b, vous avez reçu copie des correspondances au préalable par écrit et nous allons donc les passer en revue sans les lire.

Celles et ceux qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque la correspondance est citée.

1. Le 13 septembre, de la Conseillère Savary
2. Le 15 octobre, du Conseiller Moser
3. Le 22 octobre, de la Conseillère Pires Vieira
4. Le 27 octobre, de la Conseillère Rapin-Correvon
5. Le 29 octobre, de la Conseillère Macchia
6. Le 29 octobre de la Conseillère Macchia

**La Présidente** propose de poursuivre avec l'assermentation. La candidate sera d'abord présentée par sa présidente de groupe et sera ensuite assermentée.

**Point c : Assermentation de Madame Ilham Dares Wicht en remplacement de Madame Aurélie Meylan (PLR)**

**La Présidente** passe la parole à la présidente du groupe PLR, Madame **la Conseillère Rapin-Correvon** pour la présentation de **Madame Ilham Dares Wicht** :

Le groupe PLR Ville de Payerne a le plaisir de présenter **Madame Ilham Dares Wicht** en remplacement de Mme Aurélie Meylan démissionnaire. Mme Dares Wicht est d'origine marocaine, elle vit en Suisse depuis 20 ans et est également maman de 2 garçons. Elle travaille à temps partiel à la cave communale et chez Riond Boissons. De nature joviale, spontanée, elle aime s'investir dans la vie payernoise, notamment à travers des engagements bénévoles lors d'événement locaux. Aujourd'hui elle souhaite rejoindre le Conseil communal afin de contribuer à une vision politique qui allie progrès social et responsabilité économique. Merci de votre attention.

**La Présidente** remercie **la Conseillère Rapin-Correvon**.

S'agissant d'une candidature hors liste électorale, soit hors viennent-ensuite, je vous confirme que les signatures requises ont été réunies et contrôlées et que **Madame Ilham Dares Wicht** figure bien au registre du corps électoral communal.

Nous sommes maintenant arrivés au terme de la présentation. **La Présidente** demande à la candidate de bien vouloir la rejoindre et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

**La Présidente** procède à la lecture du serment, à la fin, à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite et de répondre « Je le promets ! » (art. 6 RC).

« *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.* »

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».*

**Madame Ilham Dares Wicht** : Elle le promet

Dès cet instant, vous êtes officiellement Conseillère communale de la ville de Payerne. **La Présidente** remet symboliquement une télécommande. Vous pourrez ensuite rejoindre votre groupe.

À la suite de l'assermentation, nous allons procéder au deuxième appel. **La Présidente** demande aux Conseillères et Conseillers présents d'appuyer sur le bouton bleu de leur télécommande.

Les résultats de l'appel sont les suivants :

Nous sommes maintenant 67 conseillers.

Conseillers **Présents 50**

**Excusés 17**

**Absents 0**

Avant de poursuivre, **la Présidente** rappelle à la nouvelle assermentée qu'aucun membre de ne peut parler assis (art. 90 RC) et qu'il est d'usage de débuter toute prise de parole en saluant la Présidente du Conseil et ensuite l'ensemble de l'assemblée avec une formule type, telle que par exemple : « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues » et ensuite de poursuivre avec vos propos.

**La Présidente** procède à **trois** nominations. Pour rappel, conformément à l'art. 57 al. 4 du Règlement du Conseil communal, les sièges de délégués vacants restent acquis à leur groupe politique. Il en va de même, conformément à l'art. 38 al. 7 du Règlement du Conseil pour les commissions nommées par le Conseil.

**Point d : Nomination d'un délégué au sein du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'EPARSE en remplacement de Jean-Pierre Bürgi (UDC).**

Le groupe UDC a le plaisir de présenter **le Conseiller Marguet** à ce poste.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, la Présidente ouvre le vote en application de l'art. 57 al. 2 du Règlement.

**Le Conseiller Marguet** est élu à l'unanimité au sein du Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de l'EPARSE

Pour la forme, **la Présidente** a demandé au **Conseiller Marguet** s'il accepte sa nomination.

**La Présidente** bravo à lui pour sa nomination.

**Point e : Nomination d'un délégué au sein de l'Association de FOREMS en remplacement de Monsieur Joao Carlos Sà (PSIP).**

Le groupe PSIP propose **le Conseiller Bila** à ce poste.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, nous passons au vote en application de l'art. 57 al. 2 de notre Règlement.

**Le Conseiller Bila** est élu à l'unanimité au sein de l'Association de FOREMS

Pour la forme, je demande au **Conseiller Bila** s'il accepte sa nomination.

**La Présidente** bravo à lui pour sa nomination.

**Point f : Nomination d'un membre à la Commission Communale Suisses-Immigrés en remplacement de Madame Catia Pires Vieira (PSIP).**

Le groupe PSIP propose **le Conseiller Pereira Gomes** à ce poste.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Si tel n'est pas le cas, nous passons au vote en application de l'art. 57 al. 2 de notre Règlement.

**Le Conseiller Pereira Gomes** est élu à l'unanimité au sein de la Commission Communale Suisses-Immigrés.

Pour la forme, je demande au **Conseiller Pereira Gomes** s'il accepte sa nomination.

Bravo pour votre nomination !

**Point g : Communications de la Municipalité**

Plusieurs communications écrites ont été adressées au Conseil communal avec la convocation. **La Présidente** propose de les passer en revue. Celles et ceux qui souhaitent intervenir peuvent lever la main lorsque le point est cité.

**Point 6 : Vendanges 2025**

**Le Conseiller Prudhomme** intervient concernant l'encavage 2025. Comment explique-t-on que le blanc a bien fonctionné cette année alors que les rouges sont en berne, avec des baisses parfois entre moins 30% et moins 40 % ?

Et la 2<sup>ème</sup> question : est-ce que ceci pourrait impacter la recette de vente de vin et également entraîner un éventuel déficit sur les vignobles ?

**Le Municipal Henchoz** : Comme vous le savez certainement, tous les cépages ne réagissent pas de la même manière aux conditions climatiques entre le moment du démarrage de la vigne et les vendanges. Le viognier est un cépage qui aime peu l'humidité. En début de saison, il a manqué de vigueur, les raisins ont moins grossi malgré une revue de la taille, d'où moins de moût.

Les rouges ont également produit des raisins qui ont moins grossi, d'où les différences par rapport à 2024. Exception pour le Pinot noir « Tour Berthold » qui arrive en pleine production, tout comme le Sauvignon blanc et le Savagnin blanc. Malgré tout, nos cuves sont pleines. Vous avez vu dans la communication, que la Commune a nettement moins acheté de vin rouge soit uniquement 700 litres ! Nous sommes donc confiants pour l'avenir et il profite également d'annoncer que les résultats obtenus par la cave au Kursaal à Berne ont pour l'instant dopé les ventes.

**La Présidente** demande si la Municipalité souhaite nous faire part d'une communication orale. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons poursuivre avec l'ordre du jour.

**La Municipale Picinali** informe au nom de la Municipalité que ce soir la Commune de Payerne s'est vu décerner le prix label « Cité de l'Energie Gold » la plus haute distinction par l'Association European Energy Award. Cette certification récompense l'engagement exemplaire de la commune en matière de politique énergétique, de mobilité durable, de gestion des ressources et de sensibilisation de la population.

Avec cette distinction, Payerne rejoint le cercle restreint des villes suisses et européennes les plus avancées dans la mise en œuvre d'une stratégie énergétique cohérente et ambitieuse. L'obtention du label GOLD témoigne d'une vision à long terme, soutenue par des projets concrets tels que la construction d'un chauffage à distance, le développement du photovoltaïque, la mise en place de nouveaux transports publics ou encore un système de subventions et informations pour la population.

Ce label récompense un travail collectif et une volonté politique forte de faire de Payerne une ville durable, résiliente et tournée vers l'avenir. Une cérémonie officielle de remise du label aura lieu le samedi 20 juin 2026 en présence des représentants de Cité de l'énergie et des partenaires régionaux.

**La Présidente** remercie la Municipalité pour ces communications. Nous pouvons poursuivre avec l'ordre du jour.

**Ordre du Jour :**

Nous passons maintenant à l'ordre du jour proprement dit.

**Point 1 : Préavis n°12/2025 : Échange de terrains avec Messieurs Martial Savary et Gérald Savary dans le cadre de la remise à ciel ouvert et la revitalisation du Motélon.**

Le Conseiller Martial Savary informe l'assemblée qu'il est impliqué directement dans ce préavis et la Présidente prend acte de sa récusation. Elle prie l'huissier de lui ouvrir la porte de la salle afin que vous puissiez rejoindre les pas perdus de la salle du Tribunal.

A l'issue du vote, l'huissier viendra vous chercher. Je prie les scrutateurs de désactiver la télécommande du Conseiller **Martial Savary** et à la secrétaire d'en faire mention au procès-verbal (art. 35 al. 3 RC).

**La Présidente** appelle **le Conseiller Pereira Gomes** et lui passe la parole pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad-hoc.

**Le Conseiller Pereira Gomes** vous avez la parole :

La commission relève que, lors des discussions initiales, l'idée d'intégrer la petite parcelle de la future zone sportive avait été envisagée comme une solution avantageuse pour la Commune, tant sur le plan stratégique qu'aménagiste.

Le Municipal en charge du dossier précise que cette idée d'échange de terrains est venue sur la table par suite de nombreuses discussions. C'est pour cette raison que ce préavis arrive maintenant et pas en même temps que le préavis n° 28/2022. De plus, le retour d'estimation de Estima Pro a pris du temps, ce qui explique également l'établissement de ce préavis maintenant.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Payerne**

**vu** le préavis 12/2025 de la Municipalité de Payerne du 13 août 2025 ;

**oui** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**Décide**

**Art. 1** d'autoriser la Municipalité à procéder à l'échange des parcelles RF n° 1493, 3081 et 5215 avec Messieurs Martial Savary et Gérald Savary tel que présenté dans le présent préavis ;

**Art. 2** d'autoriser la Municipalité à vendre à Monsieur Martial Savary, le solde de la parcelle n° 5215, soit 3'820.2 m<sup>2</sup> pour un montant de Fr. 19'865.—

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, nos salutations distinguées.

**Le Conseiller Pereira Gomes** annonce à la Présidente qu'un oubli a eu lieu à l'article 1. Le rapport a été corrigé et envoyé à la Présidente pour archivage.

**La Présidente** prend acte des propos du Conseiller Pereira Gomes et le remercie pour la lecture de son rapport et donne la parole à qui veut la prendre.

**Le Conseiller Diserens** : En admettant que ce préavis soit accepté ce soir et que tous les écueils administratifs soient levés, il aimerait connaître la suite des opérations de la planification de cette requalification de ces ruisseaux et que les travaux soient largement subventionnés par la Confédération et le Canton. Le Conseiller Diserens espère que c'est toujours le cas. Il demande au Municipal Henchoz, de communiquer au Conseil, la vision sur la mise en œuvre de ces travaux.

**Le Municipal Henchoz** : Merci infiniment pour votre question qui apporte de l'eau à mon moulin. En effet, j'étais certain que cette question allait venir. J'ai ainsi pu utiliser un moyen de pression supplémentaire dans le cadre des négociations en cours que vous connaissez avec

nos mandataires. Je voulais une décision avant le Conseil de ce soir. Résultat des courses, grâce à des contacts directs, pas par mail ou téléphone, j'ai pu aplanir la situation et pu mettre sur pied une séance le 24 novembre prochain, réunissant tous les partenaires concernés. Les solutions sont en phase d'être trouvées, les feux sont dès lors à nouveau au vert, si j'ose cette expression.

Permettez-moi également de vous informer que ce temps à disposition, pas prévu initialement, m'a permis de participer, à Yverdon, à une journée de formation sur la revitalisation des cours d'eau et des lacs. J'y ai notamment appris que des fonds privés de revitalisation existaient. Il est prévu de contacter ces différents organismes afin de réduire au minimum les coûts pour notre Commune.

**Le Conseiller Diserens** remercie le Municipal Henchoz pour ces précisions. Néanmoins, il aurait souhaité avoir une planification un peu plus précise des prochaines années. Il aimerait raisonnablement penser que ces travaux se mettront en œuvre en 2026 ou en 2027, ou alors attendre que l'eau coule dans les Hameaux pour voir le début de ces travaux ?

**Le Municipal Henchoz** ; Rendez-vous le 24 novembre 2025 pour avoir plus d'informations, mais il sait déjà, grâce aux contacts, que les travaux préparatoires à la mise à l'enquête sont en cours. Malheureusement, il n'est pas certain que cette enquête puisse être déposée d'ici la fin de l'année, mais au plus tard, dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2026.

**Le Conseiller Bucher** n'était pas très favorable à ces travaux à l'époque. Il avait pris plusieurs fois contact avec les propriétaires de terrains concernés par la mise à ciel ouvert « du Crève-cœur ». Ces derniers avaient mentionné au Conseiller Bucher qu'ils n'avaient pas eu de contact avec les autorités sur les travaux à venir. Est-ce que vous attendez la mise à l'enquête pour avoir des oppositions de ces propriétaires ? Ou bien avez-vous pris contact avec eux entre temps ?

**Le Municipal Henchoz** propose au Conseiller Bucher, s'il a besoin de dates exactes et d'informations précises, de s'approcher du Municipal en question. Il détient la liste des dates ainsi que de toutes les rencontres qui ont été faites, notamment à deux reprises, sur place, sous le couvert du stand du Verney avec les différents agriculteurs. Si le Municipal Henchoz n'avait pas anticipé ces discussions et ces contacts, il n'aurait pas pu vous présenter ce préavis ce soir, c'est notamment dans le cadre de ces échanges et de ces discussions, pour mettre tout le monde d'accord, que ce préavis est arrivé. Il vous confirme que des informations ont été données et qu'évidemment, au terme de l'acceptation qu'il souhaite, nous reprendrons de bon pied les démarches.

**Le Conseiller Pedroli** : Est- ce qu'il y a des locataires sur ces parcelles ? Si oui, qu'adviendra-t-il des contrats de bail ?

**Le Municipal Henchoz** : Oui, il y a des locataires, cela va juste changer les baux, notamment pour la famille Jaccoud qui loue actuellement à la famille Savary et qui auront dorénavant un contrat avec la Commune. Pour le reste, les terrains qui vont être acquis sont déjà dans l'exploitation de la famille Savary.

La parole n'étant plus demandée. **La Présidente** clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, elle prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

48 pour                    0 contre                    0 abstention

**Le préavis 12/2025 est accepté à 48 voix.**

**La Présidente** remercie la commission ad-hoc pour son travail. Elle prie le Conseiller **Pereira Gomes** de rejoindre l'assemblée.

Elle prie l'huissier d'aller chercher le **Conseiller Martial Savary**.

**Point 2 : Préavis n°15/2025 : Crédit d'étude pour la requalification de l'Avenue de la Promenade de la Maladière.**

**La Présidente** appelle Monsieur le **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** et lui passe la parole pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad-hoc.

**Le Conseiller Guisolan** vous avez la parole :

L'étude, objet de ce préavis, semble indispensable aux yeux de la commission. Car la nouvelle École Professionnelle de Payerne ne pourra pas être mise à l'enquête ni construite :

- Tant que cette étude n'est pas réalisée
- Si la sécurité des élèves (responsabilité communale) n'est pas garantie
- Si les projets connexes changent en permanence, laissant souvent la Municipalité dans l'embarras.

La commission regrette profondément la versatilité des différents intervenants dans ce projet. Des promesses non-tenues et des changements d'avis qui compliquent notamment le travail de la Municipalité et de nos services techniques. Cette versatilité rend pratiquement caduque la pré-étude déjà réalisée et qui a été présenté à la commission. Nous avons pu avoir là un bref aperçu du quotidien de nos services et réalisons à quel point certaines négociations sont compliquées.

Dans la faible mesure de ses moyens la commission leur assure son soutien et espère que le Conseil Communal la suivra dans ses conclusions.

En conclusion de la conclusion, la commission, à l'unanimité vous propose donc de voter les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Payerne**

**vu** le préavis no 15/2025 de la Municipalité du 24 septembre 2025 ;  
**oui** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;  
**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**Décide**

**Article 1 :** d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 164'000. — pour la réalisation des études relatives à la requalification de la Promenade de la Maladaire, dont il y aura lieu de détruire la subvention cantonale ;

**Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 164'000. — par les fonds disponibles en trésorerie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**La Présidente** remercie **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

La parole n'étant plus demandée. **La Présidente** clôture la discussion et nous passons au vote.

49 pour                    0 contre                    0 abstention

**Le préavis 15/2025 est accepté à 49 voix.**

**La Présidente** remercie la commission ad-hoc pour son travail. Elle prie **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** de rejoindre l'assemblée.

**Préavis n°16/2025 : 2<sup>ème</sup> demande de crédit complémentaire au budget 2025 et validation des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.**

La Présidente appelle **la Conseillère Macchia** et lui passe la parole pour la lecture des conclusions du rapport de la COFIN.

**La Conseillère Macchia** vous avez la parole :

L'utilisation des fonds publics et le contrôle qui en découle relèvent de la compétence du Conseil communal. A la suite des explications détaillées fournies par la Municipalité, la CoFin

considère que les crédits complémentaires ainsi que les dépenses imprévisibles et exceptionnelles sollicités sont justifiés et n'a pas d'opposition à formuler les concernant.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, à la majorité, de voter les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Payerne**

**vu** le préavis no 16/2025 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

**oui** le rapport de la commission des Finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**Décide**

**Article 1 :** d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires destinés à couvrir les charges imprévues sur le budget 2025, représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 146'050.- ;

**Article 2 :** d'approuver les dépenses imprévisibles et exceptionnelles représentant au total une augmentation des charges nettes de Fr. 38'500. — ;

**Article 3 :** la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charge après 1<sup>ère</sup> série de compléments :

**817'617. —**

	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	43'300.—	11'250. —
3. Domaines et bâtiments	97'500.—	0. —
4. Travaux	20'000.—	0. —
6. Police	35'000.—	0. —
Charges supplémentaires	195'800.—	<b>195'800. —</b>
Revenus supplémentaires		11'250. —
Excédent de charges après 1 <sup>ère</sup> série de compléments		<b>1'002'167. —</b>

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

**La Présidente** remercie **la Conseillère Macchia** et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet et donne la parole à qui veut la prendre.

**La Conseillère Ozelley** : À la suite de la lecture du préavis, elle a entendu dire qu'on allait mettre des feux à la rue Derrière-la-Tour. Pour elle, c'est quand même un endroit un peu spécial vu la configuration du terrain et le parking qui est tout près. En habitant à côté, elle constate que les feux, qui ont été mis, ne sont pas toujours utilisés. Elle demande, s'il est envisageable de mettre un patrouilleur(se) scolaire au moment où les enfants sortent de l'école, que ça soit le matin, à midi et le soir ? C'est à ce moment-là qu'il y a beaucoup de va-et-vient avec les élèves et de gérer en même temps la situation des voitures.

**Le Municipal Noverraz** : En général, ce n'est pas lui qui décide de tout. C'est vrai que stratégiquement, c'est très utile de mettre un patrouilleur, il y a ce côté humain, chaleureux, etc. Il faut le rappeler que c'est pour du 7 J/7 et 24h/24. Il mentionne également que les feux de circulation sont utiles aussi à d'autres moments dans la journée. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas mettre un humain en permanence.

**Le Conseiller Pedroli** intervient par rapport aux frais de recherche du personnel. Quel est le taux de recherches de turnover au niveau de l'administration ?

**Le Syndic** n'a pas le chiffre pour cette année. Les années précédentes, le taux était entre 5 et 10 %.

**Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** informe le Conseiller Pedroli, que les chiffres de l'année passée se trouvent dans le rapport de la commission de gestion 2024 (chapitre ressources humaines).

**Le Conseiller Pedroli** remercie le Conseiller Guisolan pour ces informations. Ce qui l'intéresse ce sont les taux de 2025.

La parole n'étant plus demandée. **La Présidente** clôture la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote, elle prie les scrutateurs d'afficher le résultat du vote

48 pour	0 contre	1 abstention
---------	----------	--------------

**Le préavis 16/2025 est accepté à 48 Voix.**

**La Présidente** remercie la COFIN pour son travail. Elle prie **la Conseillère Macchia** de rejoindre l'assemblée.

### **3. Divers**

Le bureau du Conseil a reçu un postulat intitulé « Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne » déposé par la Conseillère Rojas Ibarra (PSIP). Madame la Conseillère Rojas Ibarra, je vous laisse la parole pour la lecture de votre postulat.

Il y a quelques temps en arrière, elle a vécu, un accident impliquant un enfant sur un passage piéton et cet évènement l'a beaucoup marquée et touchée.

### **Postulat : Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne**

Chaque jour, à Payerne, des habitantes et habitants – enfants, parents, aînés, personnes à mobilité réduite se déplacent à pied pour aller à l'école, au travail, faire leurs courses ou simplement profiter de leur ville. Ces déplacements, qui devraient être sûrs et agréables, sont souvent perçus comme source de danger.

Dans certains quartiers et rues principales, la vitesse excessive des véhicules semble être la norme. Les motos et scooters circulent parfois à grande allure, effectuant des zigzags entre les voitures, sans considération pour les piétons qui tentent de traverser. Les trottinettes électriques circulent sur les trottoirs, ajoutant au stress des piétons.

Ce manque de civilité met directement en danger les enfants et les personnes âgées, les plus vulnérables sur nos routes. De nos jours, des familles renoncent à laisser leurs enfants se rendre seuls à l'école, et des aînés hésitent à se déplacer à pied par crainte des véhicules trop rapides. Traverser une route à Payerne et devenu un acte de prudence extrême, alors que cela devrait être un geste banal au quotidien.

Il s'agit donc d'un enjeu de sécurité routière et publique, mais aussi de qualité de vie et de cohésion sociale. Payerne s'est engagée à favoriser la durabilité et la mobilité douce, notamment en tant que Cité de l'énergie.

Ces engagements doivent désormais se traduire par des actions concrètes sur le terrain pour rendre la ville plus sûre, plus humaine et plus accessible, à toutes et tous.

En conséquence, la soussignée demande à la Municipalité :

1. D'établir un diagnostic complet de la sécurité piétonne et de la vitesse dans l'ensemble de la commune en identifiant les points sensibles et les zones les plus dangereuses.
2. De proposer un plan d'action prioritaire comprenant notamment :
  - La mise en place de zones de circulation apaisée (ex. zones 30 km/h, etc.)
  - L'installation de radars préventifs et autres dispositifs de contrôle de la vitesse ;
  - Une revue de la protection des abords d'écoles et des quartiers résidentiels.
3. De renforcer la collaboration avec la police pour lutter contre la vitesse et les comportements dangereux, y inclus des deux-roues motorisés.
4. De mener une campagne de sensibilisation locale pour encourager le respect des piétons et la modération de la vitesse.

En premier lieu, le Conseil doit examiner la recevabilité de la proposition conformément à l'art. 76 du règlement du Conseil communal.

- a. Je vous rappelle la définition du postulat telle qu'elle est inscrite dans notre Règlement communal sous « annexe 1 » :
 

*« Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un*

*rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité ».*

À première vue, la proposition semble recevable. Est-ce qu'un membre du Conseil ou de la Municipalité souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité ?

**Le Syndic** demande à la Conseillère Rojas Ibarra de relire les conclusions du postulat et ce qu'elle demande exactement.

**La Conseillère Rojas Ibarra** relit donc les conclusions du postulat

**La Présidente** demande si un membre de la Municipalité souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité.

**Le Syndic** : Tout ce qui concerne les diagnostics, les analyses et autres, on peut rendre un rapport, on peut aussi présenter l'une ou l'autre actions. En revanche, vos conclusions qui tendraient à ordonner à la Municipalité de prendre une ou autres mesures, et forcément la mettre en œuvre, le Syndic ne considère pas comme recevable, conformément à un postulat qui demande d'élaborer un rapport. Les conclusions qui tendent à élaborer un rapport sont légales, et celles qui tendent à prendre des décisions opérationnelles relèvent de la compétence de la Municipalité. Le Syndic pense qu'il y a quand même un doute sur la recevabilité.

En cas de doute, **la Présidente** propose de voter sur la recevabilité

**Le Syndic** donne son avis en tant que juriste. La décision revient au Conseil communal, donc, c'est au Conseil communal de décider ce qu'il souhaite faire.

Pour le surplus, on dira que ce n'est pas l'objet d'un rapport, mais la Municipalité prendra note de la recevabilité. Le Syndic ne dit pas que c'est une mauvaise idée. C'est important de bien clarifier les choses aux niveaux des compétences etc.

D'ailleurs ce n'est pas que la Municipalité ne veut pas le faire, mais il y a déjà des choses prévues par la Municipalité pour le futur.

**La Conseillère Rojas Ibarra** : le but est de protéger les piétons, car elle se déplace beaucoup à pied dans la ville avec les enfants. Il y a déjà eu des accidents assez graves, et nous devons vraiment faire quelque chose. Le but du postulat est de protéger les piétons dont les enfants, les citoyens, les personnes âgées de Payerne.

**Le Municipal Noverraz** soutient le Syndic dans ses propos. Des mesures ont déjà été prises par le passé. Comme mentionné auparavant, la Commune ne peut pas mettre des patrouilleurs partout, à la place des feux de circulations ou l'inverse.

Des études de quartiers sont faites régulièrement en collaboration avec la gendarmerie pour assurer la sécurité de nos citoyens dans toute la ville. Il y a des opérations qui se font déjà. Il indique également qu'il y a des voitures qui ont été confisquées, et pour votre information, la gendarmerie a mené des opérations « coup de poing » ces derniers temps. Un rapport sera utile mais le risque zéro n'existe pas. Le Municipal explique également que la gendarmerie fait régulièrement de la prévention dans les écoles.

**La Conseillère Rapin-Correvon** propose de renvoyer ce postulat à une commission afin de statuer sur sa recevabilité.

**La Conseillère Pires Vieira** propose de statuer ce soir sur la recevabilité, afin d'éviter de faire des séances et encore des séances, alors que le sujet est clair. Même le Municipal Noverraz propose de faire un rapport afin d'apporter des éléments de réponse. Elle ne comprend pas pourquoi le conseil ne pourrait pas voter ce soir.

**La Conseillère Rapin-Correvon** propose de renvoyer à une commission puisque les conclusions de ce postulat ne sont pas claires par rapport à ce qui a été demandé et aux droits de la Municipalité et du Conseil.

**Le Conseiller Pedroli** : Le postulat est renvoyé à la Municipalité et comme il a été dit, s'il y a des questions ou autres qui devraient peut-être sortir du postulat, la Municipalité répondra simplement qu'elle n'est pas compétente pour cela. Pour lui, il est inutile d'attendre encore plusieurs mois pour décider concernant la sécurité des piétons en ville.

**La Présidente** développe l'article suivant :

Selon l'art.77 al.a de notre Règlement communal, la proposition peut être renvoyée en commission si cinq membres du Conseil le demandent. Est-ce que c'est le cas ?

**La Présidente** demande de lever la main, si le Conseil accepte de renvoyer à une commission.

- **Variante 1** : Vous votez oui afin que le postulat soit recevable tout de suite = le postulat est recevable toute de suite.
- **Variante 2** : Le même processus mais avant cela, le postulat passe en commission pour revenir au Conseil communal qui votera sur sa recevabilité

**La Présidente** demande encore une fois si toute l'assemblée a bien compris les enjeux du vote.

- **Voter oui** = prise en considération immédiate comme le souhaite **la Conseillère Rojas Ibarra**
- **Voter non** = la proposition part en commission et reviendra une seconde fois au Conseil.

**Le Syndic** : Si vous avez un doute sur la recevabilité, c'est l'article 76 al.2 qui s'applique. Soit on statue et vous décidez que c'est recevable, on traite de la prise en considération. Ou alors, la proposition est renvoyée au bureau du Conseil pour préavis. Le bureau demande à la Municipalité, ensuite on revient sur la recevabilité et ensuite on statuera sur la prise en considération.

La Présidente résume :

**Voter oui** = Elle est recevable

**Voter non** = Elle est renvoyée à une commission

**La Présidente** s'assure que toute l'assemblée a bien compris les explications, voter oui/non.

Elle clôt la discussion et nous passons au vote.

Résultat du vote :

24 pour

24 contre

1 abstention

Résultat inédit, **la Présidente** n'a jamais vu cela en 6 ans de Conseil, elle va devoir statuer. Donc, **la Présidente** annonce oralement son vote « oui » afin de départager les votes.

La motion étant considérée comme recevable, nous passons à son traitement et voterons sur sa prise en considération.

Dans un premier temps, **la Présidente** donne la parole à la Municipalité. Ensuite, chacune et chacun pourra s'exprimer à son sujet.

Est-ce que l'un des membres de la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Elle ouvre maintenant la discussion générale au sujet de cette proposition. La parole est à qui veut la prendre.

**Le Conseiller Gauthier** demande si **la Conseillère Rojas Ibarra** aimerait modifier les conclusions du postulat concernant les mesures à prendre.

**La Conseillère Rojas Ibarra** : Le but de son postulat est de protéger les piétons de Payerne. Elle laisse choisir les conclusions, les moyens. Aujourd'hui, c'est un souci pour la population, pour nous, les parents qui laissons aller les enfants tout seuls à l'école. Elle s'est déjà sentie en danger avec sa fille sur le chemin de l'école. Pour elle, il manque de sécurité à ce niveau-là. C'est inadmissible pour une ville comme Payerne !

**Le Municipal Noverraz** comprend bien le but du postulat de la Conseillère Rojas Ibarra. Il y a des radars préventifs qui tournent en permanence au sein de la ville. Malheureusement, le risque zéro n'existe pas et avec les mesures mises en place, il espère que les accidents n'arriveront jamais. Il collabore régulièrement avec sa collègue Mme Picinali pour coordonner sur l'aspect urbain.

**La Conseillère Rojas Ibarra** demande à la Municipalité d'établir un diagnostic complet de la sécurité des piétons en identifiant les points sensibles ainsi que les zones les plus dangereuses.

**La Présidente** demande à la Conseillère Rojas Ibarra de renvoyer le postulat corrigé avec les nouvelles conclusions.

Est-ce qu'une personne aimerait encore réagir à ce postulat ?

Pour rappel, à ce stade, nous votons uniquement sur la prise en considération et le renvoi de la proposition et non sur le fond de l'objet. En cas de renvoi, la Municipalité devra alors répondre à la proposition avec un rapport qui donnera lieu à un vote sur le fond de la proposition.

**La Présidente** clôture la discussion et passons maintenant au vote. Elle rappelle que l'assemblée doit voter uniquement sur la prise en considération et non sur le fond de l'objet.

- **Vote Oui** : prise en considération immédiate
- **Vote Non** : pas pris en considération

38 pour

9 contre

2 abstentions

**La Présidente** remercie la Conseillère Rojas Ibarra.

Le bureau du Conseil a reçu une motion intitulée « Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux », déposée par la Conseillère Macchia. **La Présidente** lui laisse la parole pour la lecture de sa motion.

#### **Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux**

La ville de Payerne s'apprête à entrer dans une phase de transformation importante avec des travaux prévus au centre-ville. Bien que ces travaux soient nécessaires pour améliorer notre infrastructure urbaine, ils risquent également de créer des difficultés d'accès aux commerces locaux, compromettant ainsi leur prospérité pendant cette période.

Le centre-ville ne sera plus accessible en voiture et l'accès à pied deviendra difficile. Après avoir discuté avec de nombreux commerçants, ceux-ci m'ont fait part de leurs grandes appréhensions vis-à-vis de ces travaux. Certains restaurateurs ont déjà constaté une baisse de 30% de leur chiffre d'affaires lors des travaux effectués devant leur établissement. Plusieurs commerçants, en raison de leurs marges de manœuvre financières très limitées, pourraient être gravement impactés par ces travaux.

Il est donc crucial de protéger et de dynamiser notre économie locale durant cette période des travaux. Des villes comme Genève et Lausanne montrent l'exemple en mettant en place des mesures de soutien pour leurs commerçants, ce qui souligne l'importance et l'urgence d'agir. Protéger notre tissu économique local est essentiel pour éviter la fermeture de commerces confrontés aux difficultés engendrées par les chantiers, tout en maintenant une offre attrayante pour la population.

Par conséquent, j'ai l'honneur de déposer la présente motion, dont je demande la prise en considération immédiate :

*« La Municipalité développera une stratégie et un plan de soutien visant à accompagner les commerçants de la Ville de Payerne pendant les travaux du centre-ville, en instaurant des mesures d'aide adaptées à leur besoin spécifique ».*

Il est proposé à la Municipalité d'évaluer les possibilités suivantes :

1. Soutien financier ponctuel : Mise en place d'une aide temporaire permettant d'octroyer des subventions directes ou des allègements fiscaux aux commerçants impactés.

2. Communication renforcée : Lancer des campagnes de communication pour informer la population sur l'accessibilité des commerces et encourager la consommation locale durant les travaux.
3. Signalétique spécifique : Installer des panneaux clairs et attractifs indiquant les accès aux commerces ouverts, malgré les chantiers.
4. Dialogue renforcé : Créer un groupe de travail incluant représentant des commerçants, de la ville et des entrepreneurs, pour anticiper et résoudre les problèmes concrets liés aux chantiers.

La situation des commerçants est déjà préoccupante, et il est urgent d'agir sans délai pour répondre à leurs besoins. En intervenant rapidement, nous garantissons non seulement la prospérité de Payerne, mais nous préservons également notre diversité commerciale, un enjeu d'intérêt général pour l'ensemble de notre communauté.

En premier lieu, le Conseil doit examiner la recevabilité de la proposition conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal.

Je vous rappelle la définition de la motion telle qu'elle est inscrite dans notre règlement communal sous « annexe 1 » :

*« La motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandée. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet ».*

**La Présidente** explique le déroulement de la motion :

À première vue, la proposition semble recevable.

Est-ce qu'un membre du Conseil ou de la Municipalité souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité ?

La motion étant considérée comme recevable. Nous passons à son traitement et voterons sur sa prise en considération.

Dans un premier temps, **la Présidente** donne la parole à la Municipalité. Ensuite, chacune et chacun pourra s'exprimer à son sujet.

Est-ce que l'un des membres de la Municipalité souhaite s'exprimer ?

**Le Syndic** remercie la Conseillère Macchia pour sa motion. Il donne quelques indications sur ce qui est déjà mis en place, et pour le surplus, la décision revient au Conseil communal de ce qui doit advenir de cette motion.

L'interlocuteur des commerçants de Payerne est la SIC « la société des commerçants ». En cas de problèmes, ils doivent écrire à la Commune.

Des panneaux et vidéos sont réalisés ou sont exposés en ville. En ce moment, c'est le Municipal Henchoz qui est sous le feu des projecteurs. Par ailleurs, nous avons phasé et « étapé » les travaux de manière à réduire l'impact sur la mobilité et l'accessibilité aux commerces.

Donc il y a 3 phases avec 12 étapes. En avançant gentiment par petits bouts, ça permet de garder le flux piéton, le flux automobile et de cette manière, on atteint le moins possible le chiffre d'affaires.

Concernant les exonérations fiscales ; contrairement à d'autres motions déposées dans d'autres villes ou sous d'autres hospices politiques, la ville de Payerne a moins de taxes et donc est moins en mesure de proposer des exonérations car la plupart des taxes que nous prélevons relèvent des domaines affectés et autofinancés, pour lesquels la Municipalité a moins de marge de manœuvre. Après la question pourrait être approfondie mais le Syndic ne voit pas le potentiel de succès.

Donc la motion est toutefois pertinente. Cependant, il faudrait modéliser la question des aides directes, comme la Commune l'a fait pendant le COVID. Concernant la question du renvoi, la Municipalité n'a pas d'avis à donner.

**La Présidente** ouvre maintenant la discussion générale au sujet de cette proposition. La parole est à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée. Elle clôture la discussion. Nous passons maintenant au vote.

Pour rappel, à ce stade, nous votons uniquement sur la prise en considération et le renvoi de la proposition et non sur le fond de l'objet. En cas de renvoi, la Municipalité devra alors répondre à la proposition avec un préavis qui donnera lieu à un vote sur le fond de la proposition.

- **Vote Oui** : La motion est prise en considération immédiate
- **Vote Non** : la motion est archivée

Résultat du vote :

31 pour                    17 contre                    1 abstention

**La motion est prise en considération immédiate.**

La Présidente remercie la conseillère Macchia et passe la parole à qui veut la prendre.

**Le Conseiller Chevalley** : La Commune de Payerne s'engage pour le climat par de nombreuses actions, telles que le champ solaire mis en place aux 2015, les lignes de bus urbains, la création du Fonds pour les Énergies Renouvelables et le Développement Durable, la rénovation de ses bâtiments communaux ou encore la mise en place du chauffage à distance. Il est important de saluer les efforts conséquents effectués jusqu'ici, qui ont contribué à l'obtention du label Cité de l'Energie Gold comme mentionné par Mme Picinali en introduction.

Je souhaite néanmoins interroger la Municipalité au sujet d'un élément faisant partie intégrante du programme de législature, à savoir l'élaboration d'un PECC (Plan Energie et

Climat Communal). Cette mesure phare du programme de législature donne suite notamment au préavis 13/2022 demandant la neutralité carbone à Payerne.

Comme relevé par la commission qui a traité ce préavis et comme indiqué dans les prochaines étapes du préavis, il était prévu que, je cite « dans les prochains mois, nous allons harmoniser les objectifs climatiques, nécessaires à l'élaboration d'un PECC », ce qui sous-entend qu'un PECC sera formellement utilisé.

A ce jour, peu d'informations ont été communiquées sur l'avancement de l'élaboration du PECC. De plus, de nombreux documents ont été publiés sur le site de la Commune de Payerne comme une Politique Energie-Climat, une Charte de la durabilité, une Politique de construction et gestion pour les bâtiments, une Charte stratégie gaz ou encore une Charte stratégie mobilité électrique/bornes de recharges. Ces documents sont importants pour cadrer la vision et les intentions de la commune. Toutefois, qu'en est-il des actions concrètes mises en place pour atteindre la neutralité carbone ? Sans actions, ces documents peuvent donner l'impression d'avoir été créés surtout pour remplir les exigences formelles requises par la certification Cité de l'Energie.

Le PECC est un programme du plan climat cantonal offrant diverses subventions cantonales. De plus, il permet de structurer la démarche « énergie et climat » et également de prendre des engagements plus larges que ceux uniquement en lien avec l'énergie, concernant par exemple la biodiversité, l'eau, les sols ou des engagements plus sociaux qui impliquent la population.

Je souhaite donc savoir où en est projet d'élaboration du PECC, si celui-ci est encore d'actualité et si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons. Si le projet est toujours en cours, pouvez-vous nous indiquer une échéance pour le lancement de la démarche du PECC qui permettra de clarifier, regrouper et suivre toutes les actions entreprises par la Commune.

Dans la même thématique j'en profite pour demander un point de situation sur les émissions de GES sur le territoire de Payerne et celles de l'Administration communale. Cette question fait référence à la Politique Energie-Climat stipulant qu'un suivi de la réduction des émissions est transmis au Conseil respectivement tous les quatre ans pour celles du territoire, et tous les deux ans pour celles de l'Administration communale.

Je vous remercie de votre attention.

**La Municipale Picinali** remercie le Conseiller Chevalley pour les différents éléments qu'il a développés dans son intervention. Elle lui serait très reconnaissante s'il pouvait les lui envoyer par mail. La Municipale Picinali l'informe qu'elle étudiera attentivement son intervention et répondra par écrit au Conseiller Chevalley ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

**Le Conseiller Chevalley** transmettra son intervention par écrit à la Municipale Picinali. Ce qui est important dans ce contexte c'est d'avoir une certaine transparence afin qu'il ait un suivi. Cela permettra d'étudier si des mesures complémentaires devront être prises et mises en place. Pour lui, le but est que tout soit bien cadré et pas seulement des documents en ligne, mais des actions concrètes sur le terrain.

**La Conseillère Pires Vieira :** Je me permets aujourd’hui de revenir sur un sujet que j’avais déjà porté devant ce Conseil au printemps dernier : la sécurisation de l’arrêt de bus "Les Sorbiers", sur la ligne urbaine 571.

À l’époque, il nous avait été indiqué que le Canton devait valider l’aménagement d’un passage piéton, et que ce processus prendrait environ six mois. Or, ces six mois sont désormais écoulés, et à ce jour, aucune amélioration n’a été constatée sur le terrain. L’arrêt reste situé au bord d’une route fréquentée, sans passage sécurisé, sans éclairage adapté.

Aujourd’hui, la situation devient encore plus préoccupante. Nous sommes en novembre, la nuit tombe très tôt, le brouillard caractéristique de la Broye réduit la visibilité, et aucune mesure de protection ou de signalisation supplémentaire n’a été mise en place. Les usagers continuent d’être exposés chaque jour à un réel danger.

Alors je pose aujourd’hui deux questions simples :

1. Quelles sont les nouvelles du Canton concernant le passage piéton promis ?
2. Quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle prises ou prévoit-elle de prendre à très court terme pour sécuriser cet arrêt, en particulier avec l’arrivée de l’hiver ?

**La Municipale Picinali** s’attendait à cette question de la part de la Conseillère. Il y a 1 semaine, la Municipalité a reçu le résultat et la synthèse de l’examen préalable. Le Canton demande de formaliser l’emplacement de l’arrêt de bus, car celui-ci empiète sur une zone agricole afin d’être conforme LHand.

Les négociations ont été anticipées et faites avec les propriétaires. Nous allons pouvoir mettre à l’enquête public cet arrêt de bus. Ce qui veut dire à l’issue de cette procédure, sous réserve des oppositions bien évidemment. Cet arrêt pourra être construit avec ce passage piéton.

La Commune a entrepris les démarches afin d’anticiper l’éclairage du futur passage piétons et a ainsi pris contact avec le Groupe E. Cette mesure était dans tous les cas prévue en même temps que le passage piéton et l’arrêt de bus. Elle rappelle à l’assemblée que la longueur et la complexité des procédures rendent les démarches assez longues.

**Le Conseiller Kocher** ; dans le cadre du développement du Fonds de Développement Régional, notre Conseil a, durant ces dernières années, accordé divers prêts à diverses sociétés.

Ma question est la suivante :

- La Municipalité a-t-elle un suivi de ces différents prêts ? Notamment sur les points suivants :
  - Les sociétés sont-elles toujours actives ?
  - Les sociétés suivent-elles les objectifs de développement annoncés en ce qui concerne la création d’emploi en équivalent plein temps, le développement du volume d’affaires ou autres éléments ?
  - Les sociétés respectent-elles les plans de remboursements prévus ?

Si oui, la Municipalité a-t-elle prévu de communiquer ces différents éléments au Conseil ?

Si non, le Conseiller Kocher encourage vivement la Municipalité à mettre en place un suivi et à communiquer à ce sujet. Car, il lui semble important, que le Conseil sache si nos engagements ont porté leurs fruits.

**Le Syndic :** Merci pour votre question. Il ne peut pas répondre à tout, tout de suite, notamment sur le nombre de DDP avancés par les porteurs de projet et les entreprises.

Sur le montant des prêts : depuis 2006, la Municipalité de Payerne a accordé des prêts pour un montant de 3'196'192.50 millions de francs. Aujourd'hui, il y a encore un montant ouvert d'un peu moins de 3 millions de francs.

Cela semble important, pourquoi ? parce que la Municipalité a environ 1 million et demi de francs qui sont des prêts effectués à la société coopérative de la piscine-camping de Payerne dont la ville est actionnaire et un second prêt de 1 million 400 mille francs à la société Swiss aéropole SA. Le solde est soit remboursé, soit en cours de remboursement par les différentes entreprises, dont, pour rappels, sont :

- Cinéma Apollo à Payerne ;
- Solar Explorer SA ;
- Brasserie notre Dame (exploitation sous forme juridique car c'est une Sàrl) ;
- Norne SA à Payerne
- Vertical Master SA ;
- La Rencontre Sàrl (boulangerie-pâtisserie)

Au niveau des objectifs économiques qui sont d'abord fixés sur le plan régional, la réponse prendra un peu plus de temps. Des précisions détaillées vous seront communiquées ultérieurement, éventuellement par le biais du rapport de gestion.

**Le Conseiller Vodoz :** « En qualité de membre du conseil intercommunal de l'ASIPE, j'ai le plaisir de vous faire un bref compte-rendu de la dernière séance du conseil intercommunal qui s'est déroulée le 18 septembre dernier à Payerne. Cette séance a permis d'assurer 1 nouveau membre et de traiter 2 préavis qui ont été acceptés par le conseil intercommunal.

**Préavis no 2/2025 :** Crédit d'étude de construction de l'extension DLT. S'il ne fait aucun doute que des nouvelles salles de classe doivent être mises à disposition du cycle d'enseignement afin d'absorber l'augmentation du nombre d'élèves lors de ces prochaines années, le débat s'est porté sur la manière d'attribuer ce crédit d'étude. Si le CODIR a décidé de travailler en entreprise totale sur ce projet d'extension de la DLT, la majorité de la commission technique ne l'a pas suivi dans sa réflexion. Les arguments des uns et des autres ont été entendus. En faveur de l'attribution en entreprise totale était une simplification de la gestion globale du projet, une meilleure garantie de la tenue du budget et des délais, et de la possibilité d'attribuer tout de même une partie des travaux à des entreprises de la place. Dans le cas d'un système d'attribution classique ou par lots, l'argument principal était de permettre à nos entreprises locales ou régionales d'avoir plus de chances de pouvoir décrocher des mandats sur le futur chantier. En exemple ont été cités la future école de Corcelles-près-Payerne tout comme celle de Valbroye qui seront réalisés en attribution classique. Dans cette logique, la commission a proposé un amendement pour porter le montant du crédit d'étude à CHF 1'930'000.- en lieu et place des CHF 1'010'000.- demandés dans le cadre de l'attribution en entreprise totale. Cette différence est uniquement liée à un déplacement de frais sur la temporalité de la construction mais n'augmentera pas au final la facture totale. A noter que

cet investissement est conforme à ce qui est prévu dans le plan d'investissements de l'ASIPE avec un plafond d'endettement de 90 millions. Au final, l'amendement tout comme le préavis amendé ont été approuvés à une large majorité.

**Préavis no 5/2025** : Crédit d'achat pour une salle de gymnastique pour l'établissement secondaire de Payerne et environs. L'objectif de cette acquisition est de mettre à disposition des écoles secondaires de Payerne une troisième salle de gymnastique dès 2029. Celle-ci sera édifiée sur le site de la future école professionnelle mais sera à l'usage exclusif de l'ASIPE. C'est pour cette raison que les frais de construction seront entièrement pris en charge par l'ASIPE. Le coût habituel d'une salle de gymnastique se situe entre 4.5 et 5 millions. Or, comme il s'agit ici d'une construction cantonale, celle-ci est soumise à des exigences plus strictes ainsi qu'à un concours d'architecture. Ce qui explique le crédit d'achat d'un montant de CHF 7'800'000.-. Cet investissement étant conforme à ce qui est prévu dans le plan d'investissements de l'ASIPE, celui-ci a été accepté à l'unanimité.

**Préavis no 6/2025** : Le budget de fonctionnement 2026 a été retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une séance extraordinaire du conseil intercommunal le 4 décembre prochain.

Finalement, dans les divers il a été demandé de veiller à l'avenir que le conseil d'établissement n'ait pas lieu le même soir que la soirée d'information destinée aux parents d'élèves. Une proposition de demande de création d'un cahier des charges qui serait transmis aux nouveaux conseillés a également été faite.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Conseiller Pedroli** : Comment est l'accueil aux déchets carnés ? Il a eu l'occasion de parler avec le responsable des déchets carnés de Düdingen (pour les animaux de compagnie).

**Le Municipal Henchoz** : Effectivement, il faut juste savoir que les animaux de compagnie, tels que les chiens, les chats ou un cochon d'inde etc, auxquels les propriétaires sont très attachés doivent être amenés aux déchets carnés lorsqu'ils décèdent. Le bâtiment de Payerne ne permet pas, comme à Düdingen, d'avoir un petit guichet réservé à la personne qui dépose son animal et de lui dire au revoir avant qu'il soit pris en charge.

Aux déchets carnés de Payerne, si la personne reste, malheureusement, elle voit son animal rejoindre le gros bétail.

Il précise que le collaborateur sur place a été sensibilisé à cette problématique et est à l'accueil des propriétaires d'animaux de compagnie.

**Le Conseiller Prudhomme** a vu que le Conseil fédéral avait accepté l'extension de l'espace aéronautique de l'aérodrome militaire ainsi que l'aérodrome civile de Payerne.

Il interpelle la Municipalité sur l'influence que cela aura sur Swiss aéropole SA ainsi sur la ville de Payerne.

**Le Syndic** : Poser à Payerne dans le cadre civil ou des vols militaires est possible, mais il y a des règles à suivre. Swiss Aéropole prévoit des horaires où vous pouvez décoller et atterrir, ainsi que les jours où c'est possible. D'autre part, il est prévu un quota de mouvements, ce qui permettra d'élargir les horaires, notamment le samedi et le dimanche. Le vrai changement pour Payerne est la possibilité d'avoir ces vols le dimanche et en semaine plus tôt le matin, ce qui peut avoir un impact si vous avez beaucoup d'argent et aimez partir tôt le matin. C'est un

argument commercial très pertinent et d'avoir un peu plus de mouvement sur ces créneaux/périodes un peu plus sensibles le dimanche.

**La Conseillère Silva Reis :** Lors du Conseil communal du 6 février 2025, j'avais attiré l'attention de la Municipalité concernant la sécurisation du parking situé le long de la Route de Morens. Pour rappel, ce parking, qui compte 37 places, est très fréquenté par les citoyens qui se rendent aux commerces locaux, aux vestiaires du skater hockey ainsi qu'aux locaux loués par diverses entreprises. J'avais alors souligné le danger que représente l'absence de passage sécurisé pour les piétons, d'autant plus que la route est une ligne droite et que la limitation de vitesse à 50 km/h n'est pas toujours respectée. Lors de cette séance, Monsieur le Municipal Noverraz avait répondu qu'une étude serait menée et qu'une réponse serait donnée dans un délai de 2 à 3 mois.

Or, à ce jour, aucune information n'a encore été transmise au Conseil communal ni communiquée publiquement, alors que la situation demeure inchangée.

Je souhaiterais donc savoir :

1. Où en est l'étude annoncée concernant la sécurisation de cet accès ?
2. Quelles mesures concrètes sont envisagées ou planifiées ?
3. Et, en l'absence d'une solution définitive, une mesure provisoire (par exemple un marquage au sol ou une signalisation adaptée) est-elle envisagée afin d'assurer la sécurité des piétons ?

**Le Municipal Noverraz :** Effectivement, il avait bien donné un délai 2-3 mois. Comme déjà dit auparavant, les projets prennent du temps. Il ne peut pas tout maîtriser, car ils ont reçu, malheureusement, une réponse négative par le Canton, qui a été retournée dans le Service de sa collègue qui va compléter ladite réponse.

**La Municipale Picinali :** Le Canton a refusé les propositions suivantes : bordier autorisé, réduction de vitesse, et concernant le passage piéton, il faut 100 personnes par jour qui traverse. La Municipalité a envoyé au Canton pour un examen préalable afin de mettre en place des mesures de mobilité et s'est par rapport à cet examen que nous avons reçu un refus. Elle le rassure qu'elle va continuer de discuter avec le Canton afin de trouver un arrangement idéal pour notre Commune.

**Le Conseiller Pascal Savary :** Habitant du quartier de la Route de Morens, il y a un problème qui est quand même récurrent ; des camions qui sont à l'arrêt pour le déchargement du magasin Coop Brico alias Jumbo et des différents commerces, sont sur la route. Le Conseiller Savary est souvent intervenu auprès de ceux-ci.

Il suppose que le gérant du Coop Brico a de nouveau changé et qu'il n'était pas au courant de cette fâcheuse situation. Il s'adresse directement à la Municipale Picinali en lui demandant quel sera le délai au niveau de la sécurisation de cette route de Morens ?

Il fait part de son mécontentement par rapport à cette route de Morens, où il serait judicieux d'entreprendre des mesures adéquates afin d'éviter un accident sur cette route. Et ensuite qui sera responsable ? Les voitures arrivent à grande vitesse, les habitants peuvent difficilement sortir des rues, ensuite, vous prévoyez une zone sportive dans le quartier et aucune mobilité n'est prévue. Le Conseiller Savary tire la sonnette d'alarme auprès de la Municipale Picinali, qu'il faut rapidement trouver des solutions !

**La Municipale Picinali** rejoint totalement l'avis du Conseiller Savary. Malheureusement les mesures suivantes n'ont pas été acceptées par le Canton : bordier autorisé et la réduction de

vitesse. Nous allons faire un changement en déplaçant l'arrêt de bus qui aujourd'hui est positionné sur la route de Bussy et sera déplacé sur la Route de Morens.

Elle répond au Conseiller Savary qu'elle est d'accord avec lui, qu'elle est bien consciente de cette situation qui n'est plus acceptable. Il faut bien comprendre qu'actuellement, toutes les propositions faites par La Municipalité ont été refusées par le Canton. La Municipale va poursuivre avec son service les discussions avec le Canton pour améliorer le confort des habitants du quartier.

Dans le permis de construire du Jumbo il était expressément signalé que les camions ne doivent pas rester sur le domaine public de la commune. De plus, ils devaient traverser par la barrière sur le domaine privé de Jumbo pour rejoindre la route de Bussy. Ceci n'est pas respecté. Elle répète que le service va rediscuter avec le gérant de la Coop afin de lui signaler ceci pour trouver une solution adéquate. Concernant la sécurisation, elle va redemander et rediscuter avec le Canton.

**La Conseillère Silva Reis :** Concernant le passage piéton (futur EMS), est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser le même type d'argument pour la future zone sportive ?

**La Municipale Picinali :** Pour l'EMS, la mise en l'enquête du bâtiment était déjà suffisamment avancée pour être utilisé comme argument. Concernant la zone sportive, nous sommes actuellement aux prémisses du plan d'affectation. Elle rassure la Conseillère Silva Reis qu'elle va continuer à travailler sur cette affaire.

**Le Conseiller Pascal Savary** apprend à l'instant que la Municipalité aimerait déplacer l'arrêt de bus à la route de Morens. Il est un peu sceptique quant à la manière dont cela va se passer avec, d'un côté, les fameux camions de la Coop. Il suggère à la Municipalité d'amender les camions et de faire un certain travail de police. Si c'est le seul moyen pour obtenir un résultat sur cette route de Morens, il encourage vivement de passer aux amendes afin de discipliner les camions.

Le Conseiller Savary est au Conseil depuis 5 ans et se lève 1 à 2 fois par année sur le sujet « Camion, route de Morens ». Après 1-2 conseils, il y a un léger mieux et puis tout à coup, on avance dans l'année et c'est à nouveau la catastrophe sur cette route. Si aujourd'hui, la Municipalité revient à vouloir remettre ce bus urbain, et que c'est l'idée pour améliorer la fluidité de cette rue, il faudra peut-être en rediscuter avec différents spécialistes.

Il rend attentif qu'actuellement, c'est très compliqué de croiser. Les problèmes sont les suivants : la vitesse, la fluidité du trafic et les automobilistes prennent tous le chemin le plus court, donc personne ne passe pas par la route de Bussy. Il espère être entendu par les journalistes et que l'information arrivera jusqu'au Canton. Il s'agit quand même d'avoir du bon sens, et de réfléchir un peu à cette situation qui est vraiment très problématique.

**Le Municipal Noverraz** réagit à la suite des propos du Conseiller Savary concernant le sous-entendu du travail de police qui ne serait pas fait. La sécurité publique est tout à fait consciente de cette problématique et passe régulièrement dans ce secteur. Elle n'attend pas une intervention au Conseil communal pour régler les problèmes.

**Le Conseiller Pascal Savary** s'excuse auprès du Municipal Noverraz. Il n'a pas dit que les administrations et les différents services n'effectuaient pas leur travail. Il a dit qu'il faudrait amender. Est-ce que les camions ont été amendés ou à l'encontre du Brico Jumbo ? Afin d'éviter cette problématique, le Conseiller Savary exprime qu'il n'est pas au Conseil pour agresser les services municipaux.

**Le Municipal Noverraz** accepte les excuses du Conseiller Savary. Oui, normalement.

**Le Conseiller Pereira Gomes** revient sur les décisions négatives du Canton, concernant le refus d'un parking, du passage piéton, réduire la vitesse etc, il s'assure qu'il a bien saisi l'information concernant la création du passage piéton, il faut bien 100 personnes par jour. Est-ce que c'est bien juste ?

**La Municipale Picinali** : Le Canton a refusé les propositions suivantes : bordier autorisé, réduction de vitesse, et concernant le passage piéton, il faut 100 personnes par jour qui traversent. La Municipalité a envoyé au Canton pour un examen préalable afin de mettre en place des mesures de mobilité et c'est par rapport à cet examen que nous avons reçu un refus. Elle le rassure, elle va continuer de discuter avec le Canton afin de trouver un arrangement idéal pour notre Commune.

**Le Conseiller Pereira Gomes** remercie pour ces explications précises. Est-ce qu'il y a la possibilité de voir cette étude ? Si oui, par quel biais ?

**La Municipale Picinali** : Il n'y a pas d'étude, la réponse donnée par le Canton est basée sur les activités existantes. Au départ, la Municipalité fait une demande par rapport à ce qu'ils pensent le plus adapté pour ce secteur et ensuite essaie par tous les moyens de négocier avec le Canton.

**Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** : Il a présidé, y a quelques années en arrière, la commission chargée de l'étude sur le réaménagement des vestiaires du skater hockey. C'était déjà un sujet préoccupant à l'époque, car les joueurs doivent traverser la route de Morens. La commission avait obtenu la pose de bandes rugueuses, (passage piéton également refusé à l'époque) pour essayer de ralentir un peu le trafic. Peut-être que ces bandes rugueuses se sont usées avec le temps. Il propose de les améliorer, en attendant que la Municipalité trouve un accord avec le Canton.

**La Municipale Picinali** remercie le Conseiller Guisolan pour son intervention. En effet, il existe des mesures d'aménagement, dont les bandes rugueuses. Elle répète que malgré ce refus, elle s'engage à trouver une solution.

**Le Conseiller Bucher** : Question concernant « La Belle Ferme », maintenant sous le nom d'Aéropole 1. Pourquoi la Commune a incité les locataires à quitter les lieux avec un délai au 30 juin 2026, alors qu'aucune décision n'a été prise concernant les différents travaux ? Il trouve que la Commune a trop anticipé ces congés, pas forcés mais poussés, et pense que la Commune aurait pu attendre afin de savoir ce qu'elle voulait faire avec ces bâtiments « De la Belle Ferme ».

**Le Municipal Schmid** rectifie un élément des propos du Conseiller ; la Commune n'a pas résilié le contrat de bail mais nous les avons libérés de leur délai de résiliation. En fait, lorsque le locataire le souhaitait, pouvait être libérer pour le mois suivant. La Municipalité a laissé la liberté aux personnes de quitter cet appartement dès qu'une opportunité se présentait afin de donner une certaine flexibilité à la Commune, et de disposer rapidement des lieux, de libérer le délai de résiliation.

**Le Conseiller Kocher** se permet de revenir à la charge en ce qui concerne la Cybersécurité.

En effet, des sociétés privées, des établissements de Santé, des administrations sont également régulièrement attaqué, et parfois bloqués.

Souvent ce ne sont pas les systèmes qui sont défaillants, mais ce sont des conséquences d'une mauvaise manipulation humaine.

Mes questions :

La Commune a-t-elle fait des tests de phishing sur l'ensemble de ses collaborateurs durant les 18 derniers mois ?

**Le Syndic** : Votre tactique est faire preuve de discréetion, et il répond oui et oui.

**Le Municipal Henchoz** : Au nom de la Municipalité et en accord avec le Syndic concernant la motion déposée ce soir pour les commerces. Il y a la possibilité via le site internet, [www.payerne.ch/travaux](http://www.payerne.ch/travaux), de suivre l'évolution des travaux. L'ensemble des habitants et même les personnes extérieures peuvent s'abonner à la newsletter afin de suivre le déroulement des travaux. Il relève le défi que cette newsletter soit à jour au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci.

Nous sommes dans les divers. **La Présidente** donne la parole à qui veut la prendre.

Avant de lever la séance, **la Présidente** prie les personnes qui se sont exprimées ce soir, dans la mesure où cela s'avère possible, de transmettre la version écrite de leur prise de parole à notre secrétaire, ce soir ou plus tard par e-mail, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**La Présidente** vous remercie toutes et tous de votre présence ce soir, particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Il est 22h07, **la Présidente** lève cette séance du Conseil Communal et souhaite à chacune et chacun un bon retour chez soi.

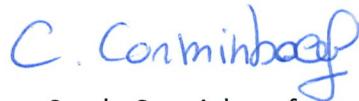
La Présidente



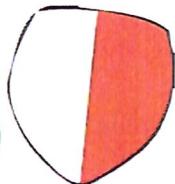
Catarina Pina



La Secrétaire



Carole Corminboeuf



## Annexe 1

Sandra Savary  
Présidente de groupe



Madame la Présidente du  
Conseil Communal  
Catarina Pina  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 13 septembre 2025

### Représentant UDC pour l'EPARSE

Madame la Présidente,

Le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer Monsieur Christian Marguet comme représentant de notre parti à l'EPARSE.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupé UDC

Sandra Savary

Combremont Celine

**Objet:** RE: Motion "Moser-Bidiville" déposée le 06.02.2025

Début du message réexpédié :

**De:** Yannick Moser [REDACTED]

**Objet: Motion "Moser-Bidiville" déposée le 06.02.2025**

**Date:** 15 octobre 2025 à 11:58:56 UTC+2

**À:** Présidente Conseil [REDACTED]

**Cc:** [REDACTED]

ATTENTION: Ce courriel provient d'une adresse extérieure à la commune de Payerne. N'appuyez pas sur un lien et n'ouvrez pas de document attaché sans vous être assuré de l'expéditeur et que le contenu est sans risque.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,

Par le présent courriel, et selon l'article 77 du notre Règlement du Conseil communal, le Conseil ne s'étant pas encore prononcé sur la prise en considération de la motion mentionnée en objet, Madame Bidiville et moi-même vous informons que, suite à la Commission du 14.10.2025 et les arguments de la majorité, nous la retirons.

Les commissaires vers qui la motion avait été renvoyée sur proposition du Conseiller Guisolan lors du Conseil du 06.02.2025 nous lisent en copie.

Dès lors, je vous remercie de me confirmer qu'il n'est pas nécessaire de rédiger un rapport pour la commission qui a siégé hier soir à 19h15, l'objet étant retiré par les auteur(e)s.

Avec mes sincères salutations.

Yannick Moser  
Membre du PSIP



**Catarina Pina**  
Présidente du Conseil communal

**Commune de Payerne**  
Bureau du Conseil

Catia Pires Vieira



## Annexe 3

A l'attention de Madame la Présidente  
du Conseil Communal de Payerne,  
Mme Catarina Pina

Payerne, le 22 octobre 2025

### **Démission de la Commission Communale Suisse-Immigrés (CCSI) et FOREMS avec effet immédiat**

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions au sein des commissions suivantes : Commission Communale Suisse-Immigrés (CCSI) et FOREMS, en raison de nouvelles contraintes professionnelles.

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble des membres de la CCSI pour la qualité du travail accompli et l'excellente collaboration qui a prévalu tout au long de mon mandat. J'ai eu un réel plaisir à contribuer à ses activités, notamment à travers l'organisation de la Fête Multiculturelle, qui illustre pleinement les valeurs d'ouverture et de cohésion portées par notre commune.

S'agissant de FOREMS, je me réjouis de suivre la concrétisation des travaux en cours, en particulier l'aboutissement du projet du nouvel EMS, qui constituera une étape importante pour notre commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Catia Pires Vieira

*Catia Vieira*

### Payerne

Sabine Rapin-Correvon  
Présidente de Groupe  
1530 Payerne

### Annexe 4

Par e-mail  
Madame la Présidente  
du Conseil communal  
Catarina Pina  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne  
[president.conseil@payerne.ch](mailto:president.conseil@payerne.ch)

Payerne, le 27 octobre 2025

#### Remplacement de Mme Aurélie Meylan au sein du Conseil communal

Madame la présidente,

Pour donner suite à la démission de Mme Aurélie Meylan, le groupe libéral-radical vous propose Mme Dares Wicht Ilham, membre du PLR Payerne, pour la remplacer.

Vous trouverez ci-joint, la liste de parrainages. Je vous remettrai la liste originale au Conseil du 6 novembre 2025.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, mes salutations distinguées.



Sabine Rapin-Correvon  
Présidente de groupe

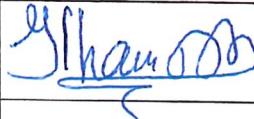


CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

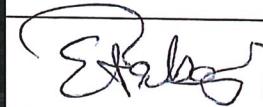
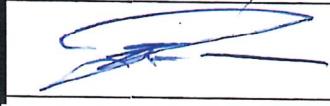
LISTE DE PARRAINAGES

Groupe politique : PLR Ville de Payerne.

Données personnelles du candidat

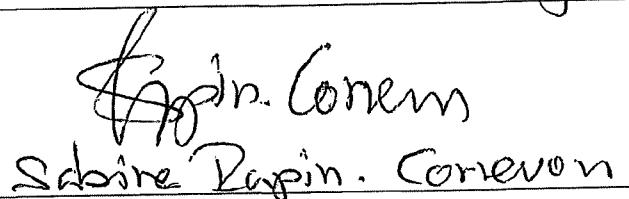
Nº	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1	Dares Wicht	Ilham					

Liste de parrainages

Nº	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser vide)
1	Wongan	Irenel					
2	Picinaci	Adriane					
3	Baboy Martin	Estelle					
4	Hegyan	Aurélie					
5	Savary	Dorcel					
6	Bucher	Roland					
7							

8							
9							
10							

**Signature de la Présidente ou du Président de groupe**

Date et lieu	27.10.2025 Payerne
Signature	 Sabine Rayn. Correvon

\*\*\*



## Annexe 5

Laura Macchia  
Présidente de Groupe  
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

Payerne, le 29 octobre 2025

### **Remplacement de Monsieur João Carlos Sà comme délégué à l'AG FOREMS**

Madame la Présidente,

Suite à la démission de Monsieur João Carlos Sà en tant que délégué à l'assemblée générale de FOREMS, le groupe PSIP a le plaisir de vous proposer pour le remplacer à Monsieur Radovan Bila.

Je vous adresse, Madame la Présidente, ainsi qu'à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Pour le groupe PSIP  
Laura Macchia



## Annexe 6

Laura Macchia  
Présidente de Groupe  
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne  
Rue de Savoie 1  
Case postale 112  
1530 Payerne

Payerne, le 29 octobre 2025

### Remplacement de Madame Catia Pires Vieira à la CCSI

Madame la Présidente,

Suite à la démission de Madame Catia Pires Vieira de la CCSI, le groupe PSIP propose pour la remplacer Monsieur Fabio Pereira Gomes.

Je vous adresse, Madame la Présidente, ainsi qu'à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Pour le groupe PSIP  
Laura Macchia

### Conseil communal de Payerne

*Postulat de Martha Zulay Rojas Ibarra*

#### **Pour un renforcement urgent de la sécurité des piétons à Payerne**

Chaque jour, à Payerne, des habitantes et habitants — enfants, parents, aînés, personnes à mobilité réduite — se déplacent à pied pour aller à l'école, au travail, faire leurs courses ou simplement profiter de leur ville. Ces déplacements, qui devraient être sûrs et agréables, sont souvent perçus comme source de danger.

Dans certains quartiers et rues principales, la vitesse excessive des véhicules semble être la norme. Les motos et scooters circulent parfois à grande allure, effectuant des zigzags entre les voitures, sans considération pour les piétons qui tentent de traverser. Les trottinettes électriques circulent sur les trottoirs, ajoutant au stress des piétons.

Ce manque de civilité met directement en danger les enfants et les personnes âgées, les plus vulnérables sur nos routes. De nos jours, des familles renoncent à laisser leurs enfants se rendre seuls à l'école, et des aînés hésitent à se déplacer à pied par crainte des véhicules trop rapides. Traverser une route à Payerne est devenu un acte de prudence extrême, alors que cela devrait être un geste banal du quotidien.

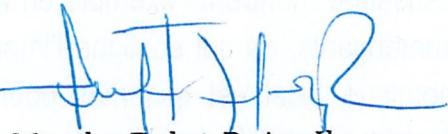
Il s'agit donc d'un enjeu de sécurité routière et publique, mais aussi de qualité de vie et de cohésion sociale. Payerne s'est engagée à favoriser la durabilité et la mobilité douce, notamment en tant que Cité de l'énergie.

Ces engagements doivent désormais se traduire par des actions concrètes sur le terrain pour rendre la ville plus sûre, plus humaine et plus accessible, à toutes et tous.

**En conséquence, la soussignée demande à la Municipalité :**

**D'établir un diagnostic complet de la sécurité piétonne et de la vitesse dans l'ensemble de la commune, en identifiant les points sensibles et les zones les plus dangereuses.**

Payerne, le 06.11.2025



Martha Zulay Rojas Ibarra

Conseillère Communale

## Annexes 8

### **Motion de soutien aux commerçants de la ville de Payerne pendant les travaux**

La ville de Payerne s'apprête à entrer dans une phase de transformation importante avec des travaux prévus au centre-ville. Bien que ces travaux soient nécessaires pour améliorer notre infrastructure urbaine, ils risquent également de créer des difficultés d'accès aux commerces locaux, compromettant ainsi leur prospérité pendant cette période.

Le centre-ville ne sera plus accessible en voiture et l'accès à pied deviendra difficile. Après avoir discuté avec nombreux commerçants, ceux-ci m'ont fait part de leurs grandes appréhensions vis-à-vis de ces travaux. Certains restaurateurs ont déjà constaté une baisse de 30% de leur chiffre d'affaires lors des travaux effectués devant leur établissement. Plusieurs commerçants, en raison de leurs marges de manœuvre financières très limitées, pourraient être gravement impactés par ces travaux.

Il est donc crucial de protéger et de dynamiser notre économie locale durant cette période des travaux. Des villes comme Genève et Lausanne montrent l'exemple en mettant en place de mesures de soutien pour leurs commerçants, ce qui souligne l'importance et l'urgence d'agir. Protéger notre tissu économique local est essentiel pour éviter la fermeture de commerces confrontés aux difficultés engendrées par les chantiers, tout en maintenant une offre attrayante pour la population.

Par conséquent, j'ai l'honneur de déposer la présente motion, dont je demande la prise en considération immédiate :

*« La Municipalité développera une stratégie et un plan de soutien visant à accompagner les commerçants de la Ville de Payerne pendant les travaux du centre-ville, en instaurant des mesures d'aide adaptées à leur besoin spécifique ».*

Il est proposé à la Municipalité d'évaluer les possibilités suivantes :

1. Soutien financier ponctuel : Mise en place d'une aide temporaire permettant d'octroyer des subventions directes ou des allègements fiscaux aux commerçants impactés.
2. Communication renforcée : Lancer des campagnes de communication pour informer la population sur l'accessibilité des commerces et encourager la consommation locale durant les travaux.
3. Signalétique spécifique : Installer de panneaux clairs et attractifs indiquant les accès aux commerces ouverts, malgré les chantiers.
4. Dialogue renforcé : Créer un groupe de travail incluant représentants des commerçants, de la ville et des entrepreneurs, pour anticiper et résoudre les problèmes concrets liés aux chantiers.

La situation des commerçants est déjà préoccupante, et il est urgent d'agir sans délai pour répondre à leurs besoins. En intervenant rapidement, nous garantissons non seulement la prospérité de Payerne, mais nous préservons également notre diversité commerciale, un enjeu d'intérêt général pour l'ensemble de notre communauté.

Fait à Payerne, le 6 novembre 2025

Pour le groupe PSIP,

Laura Macchia